



Inondations et grandes marées du 30 décembre 2016

La Ville de Cap-Chat tient à informer ses citoyens et citoyennes qu'un arrêté ministériel adopté le 31 décembre 2016 par le gouvernement du Québec plaçait la ville sur la liste des municipalités admissibles à recevoir des indemnités d'aide financière du gouvernement du Québec suite aux hautes marées et aux vents violents du 30 décembre 2016. Les propriétaires sont invités à transmettre les dommages subis à leur propriété à la municipalité, celle-ci fera parvenir au ministère de la sécurité publique la liste des dommages subis. Vous devez fournir la date, le lieu et le type de sinistre.

Vous pouvez faire parvenir ces informations par courriel
à : ville.capchat@globetrotter.net ou en appelant au 418-786-5537 poste 3.

Si vous désirez obtenir davantage d'informations à propos de ce programme, contacter le ministère de la Sécurité publique au numéro sans frais : 1 888 643-2433.

Merci

Keven Gauthier
Directeur général et Greffier